FICHE PROJET

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE
CAMPAGNE ABC 2024

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

	STRUCTURE
NOM DE LA STRUCTURE	Ville de Cahors
	RESPONSABLE DU PROJET
PRENOM NOM	Johann VACANDARE
FONCTION	Adjoint au Maire en charge de la transition écologique

IDENTIFICATION DU PROJET

	PROJET
TITRE	Atlas de la biodiversité communale de Cahors

PROGRAMME DETAILLE DU PROJET

1. Cadrage

1.1. Contexte et objectifs

a) Présentation de la Ville de Cahors

La Ville de Cahors est une commune de 20 141 habitants sur une superficie de 6472 ha. Il s'agit de la Préfecture du département du Lot, située dans la région Occitanie.
La Ville de Cahors a une topographie particulière, entourée d'un méandre de la rivière Lot, et surmontée de collines. La Ville comporte un Espace Naturel Sensible, le Mont Saint-Cyr, d'une superficie de 1000 ha, qui domine la Ville et est accessible à pied depuis le centre-ville. Les hauteurs arides sont dénommées les Causses. Le vignoble de Cahors est situé à proximité, de même que le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Les habitats naturels du territoire de la ville sont diversifiés, allant des cours d'eau bordés de ripisylves aux plateaux calcaires et pelouses sèches. Cette richesse de paysages et d'habitats naturels est particulièrement favorable à la faune et la flore locales.

La commune est labellisée jardins remarquables, au titre de ses nombreux jardins secrets médiévaux disséminés en ville. La politique zéro-phyto est appliquée depuis longtemps, notamment aux serres horticoles municipales où la lutte intégrée a remplacé les traitements chimiques depuis plus de 20 ans.

b) La Ville de Cahors est reconnue Territoire Engagé pour la Nature depuis 2020.

Au cours de la période 2020-2023, plusieurs actions ont été mises en place pour obtenir la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature.

Tout d'abord, le développement du **fauchage tardif,** qui consiste à ne pas tondre certains espaces de mai à juin, a permis d'observer des plantes remarquables. En juin 2020, après 3 mois de fauchage tardif sur le secteur de la zone commerciale de Labéraudie à Cahors, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées a recensé 135 espèces végétales, dont la scabieuse pourpre qui n'avait pas été observée dans le Lot depuis 1845.

L'éco-pâturage a permis d'entretenir de manière non mécanisée certains espaces verts, et de sensibiliser habitants, écoles et centres de loisirs.

Des espaces verts, en centre-ville et en périphérie, ont été **mis à disposition d'associations** pour promouvoir des techniques alternatives de maraîchage et de plantations.

Des **nichoirs à oiseaux** et **gîtes à chauve-souris** ont été déployés sur de nombreux espaces et bâtiments publics, en partenariat entre les services techniques de la Ville de Cahors et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Ainsi, la LPO identifiait les implantations adaptées aux espèces, et les services techniques (espaces verts, éclairage public et bâtiments) réalisaient les implantations, le tout sous la responsabilité de la chargée de mission Nature en Ville

De **nombreux composteurs collectifs** ont été installés dans les espaces verts en centre ville de Cahors, pour répondre à l'obligation de tri à la source des biodéchets, et pour sensibiliser la population sur des pratiques de retour du carbone à la terre.

Un programme de **désimperméabilisation des cours d'école** se développe à raison d'une école par an. Il s'agit ici de redonner de la place à la nature, de planter des arbres et arbustes, d'améliorer le confort d'usage (en apportant de l'ombre et de la fraîcheur) et de favoriser le lien entre les enfants et la nature qui les entoure. En parallèle, chaque école est équipée en composteur.

Des **journées citoyennes** ont été mises en place pour sensibiliser et faire participer la population à la transition écologique. Ainsi, chaque année depuis 2020, une dizaine d'associations engagées en faveur de la transition écologique est mobilisée pour sensibiliser les cadurciens aux enjeux de la réduction des déchets, des mobilités décarbonées, du changement climatique, des énergies renouvelables, des solidarités, du pastoralisme, de l'entretien des espaces naturels, de la lutte contre les risques d'incendies, de l'autonomie alimentaire, etc.

Une **commission extra-municipale du temps long,** composée d'un tiers d'élus, d'un tiers d'habitants et d'un tiers de personnalités qualifiées a été installée en 2021 pour travailler des sujets au long cours, en lien avec la transition écologique, et notamment la biodiversité.

Pour réaliser l'ensemble de ces actions, le projet politique est porté par la création d'un poste **d'adjoint au Maire en charge de la transition écologique** depuis 2020. Une **chargée de mission Nature en Ville** a ainsi été recrutée en 2021 pour porter l'ensemble de ces actions, et travailler en transversalité avec l'ensemble des services de la collectivité.

c) <u>La labellisation TEN de la commune a été reconduite pour la période 2023-2026.</u>

Pour la période 2023-2026, la Ville de Cahors renforce son action en matière de renaturation. Ainsi, tout espace public rénové doit intégrer **la végétalisation ou la désimperméabilisation**. A titre d'exemple, la friche industrielle de l'ancienne laiterie a été démolie en 2023, un programme de renaturation de l'espace, avec une première phase de **plantations de 300 arbres et arbustes** a été réalisé en février 2024. Elle sera suivie d'une deuxième phase de **plantations d'une micro-forêt urbaine à l'hiver 2024-2025.** La collectivité a également désimperméabilisé et végétalisé un parking en 2023 et prévoit de démolir deux bâtiments en friche pour créer des espaces verts en centre-ville en 2024.

La Ville de Cahors renforce également le **lien avec la Commission Extra-Municipale du Temps Long (CEMTL)**. Ainsi, une présentation de l'ensemble des actions menées par la Ville de Cahors en faveur de la biodiversité a été réalisée auprès de cette commission en juin 2023. L'accueil a été très positif, la CEMTL souhaite être un relais et participer à la stratégie en matière de biodiversité, pour faire connaître l'ensemble des actions, et notamment l'atlas de biodiversité.

Le 3ème axe du programme TEN 2023-2026 est la réalisation d'une démarche d**'atlas de la biodiversité communale**, comme fil conducteur de l'action sur les années à venir.

d) Objectifs de la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale à Cahors

La réalisation d'un **atlas de la biodiversité communale à Cahors répond à un triple objectif :** mieux identifier et hiérarchiser les enjeux de la biodiversité communale, mobiliser les élus, les acteurs sociaux-économiques et les habitants pour permettre le passage à l'action. L'ABC est un outil de sensibilisation pendant les 48 mois du projet, qui doit permettre d'établir une cartographie des enjeux de biodiversité et dresser un plan d'actions pour orienter l'ensemble des documents de planification urbaine (PLUi, SCOT, PCAET, PAT, etc.) et de manière plus large les politiques et projets de la ville. En effet, la Ville de Cahors a une politique volontariste en matière de biodiversité (renaturation des cours d'eau de l'entrée Sud de la Ville, renouvellement complet de l'éclairage public et extinction nocturne, désimperméabilisation des sols et des cours d'école, programme de plantations d'arbres et arbustes). L'atlas de la biodiversité communale est donc la suite logique d'un cheminement de plusieurs années sur ce sujet. Cette action s'inscrit à **l'axe 5 « Faire de l'environnement un vecteur d'attractivité et de lien social » du CRTE porté par le PETR du Grand Quercy**.

e) Bénéficiaires de l'atlas de la biodiversité communale à Cahors

Les bénéficiaires du programme Atlas de la biodiversité sont multiples. En premier lieu, les élus, les employés municipaux et les habitants. La Ville de Cahors dispose d'une commission extra-municipale du temps long (CEMTL), composée d'un tiers d'élus, d'un tiers d'habitants et d'un tiers de personnalités qualifiées. Nous souhaitons nous appuyer sur cette commission pour relayer, faire connaître les actions de l'atlas de la biodiversité et mobiliser différents publics. La Ville de Cahors souhaite également s'appuyer sur l'expertise de l'association de la LPO Occitanie (antenne locale de Cahors) pour réaliser les inventaires participatifs, produire les cartographies, et animer des sensibilisations grand et jeune public. Il nous paraît essentiel de travailler cet atlas de la biodiversité avec les associations locales qui souhaitent être parties prenantes : la Fédération de pêche pour leur connaissance de la rivière Lot, les associations de randonnée (Fédération Française de Randonnée 46, Extrapédestres quercynois) avec lesquelles la LPO a l'habitude de travailler, la Maison des Jeunes et de la Culture, l'Association foncière pastorale du Mont St-Cyr, le groupe spéléologique de Cahors, l'association Juin Jardins, le Carrefour des sciences et des arts, mais aussi la Médiathèque de Cahors, les établissements scolaires et les centres de loisirs. Une journée de sensibilisation du jeune public a ainsi été réalisée en 2022, pour faire découvrir le fauchage tardif, l'éco-pâturage, le compostage partagé et les plantations d'arbres avec deux centres de loisirs.

f) Communication et mobilisation citoyenne autour du projet

La communication et les opérations de mobilisation citoyennes seront prévues tout au long du projet pour atteindre les objectifs. La communication sera à la fois institutionnelle sur les supports de type réseaux sociaux, magazine de la ville, articles de presse, mais également mobilisatrice en réalisant des animations dans des lieux tiers, en s'appuyant sur la commission extra-municipale, en prévoyant des animations dédiées en fonction du public cible.

1.2.Description du projet

Compte tenu de l'étendue de la commune de Cahors, les inventaires seront réalisés en priorité sur des secteurs pré-identifiés et considérés à enjeux pour la biodiversité, notamment au regard du PCAET (trames verte et bleue, corridors écologiques).

Nous disposons déjà d'éléments consolidés pour l'ENS du Mont St Cyr et pour le ruisseau du Bartassec. Quatre autres secteurs seront ainsi étudiés : la rivière Lot, le centre historique, la plaine commerciale et les zones en expansion d'urbanisation.

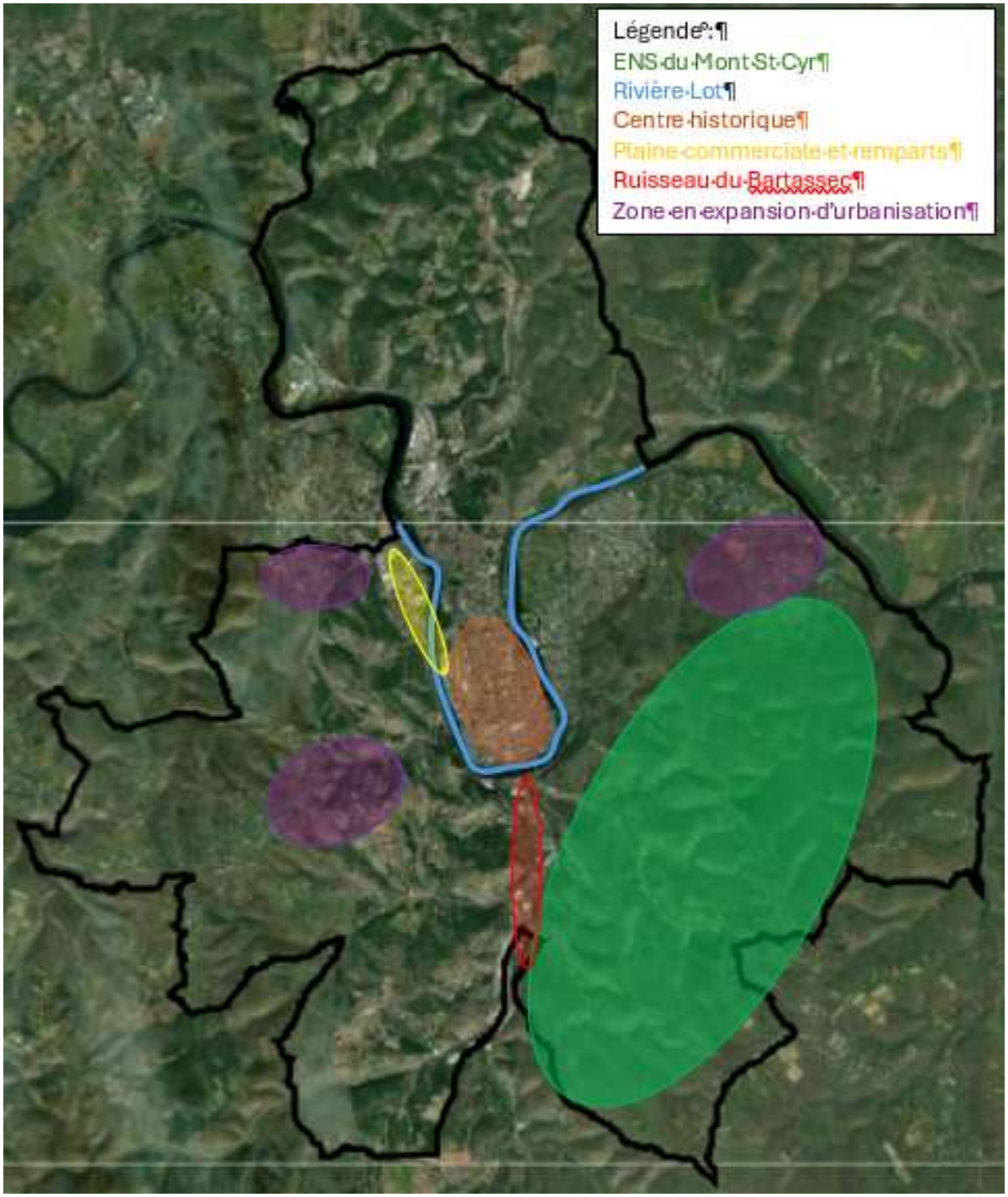

a) L'Espace Naturel Sensible du Mont Saint Cyr

L'espace naturel sensible du Mont Saint Cyr est le lieu pour lequel nous disposons du plus d'informations. En effet, le Département réalise des relevés depuis de nombreuses années, tant sur la flore que sur la faune. Les grands types de milieux et d'habitats naturels sont :

- les pelouses calcaires et lisières herbacées,
- les fourrés, landes et garrigues,
- les formations boisées.

Les milieux rocheux et aquatiques ou humides sont eux peu présents sur site.
Ainsi, 24 habitats ont été recensés, dont au moins 6 d'intérêt patrimonial élevé.

Des inventaires floristiques ont permis de relever 366 espèces indigènes dont 30 remarquables.
Concernant les oiseaux, 56 espèces d'oiseaux nicheurs ont été inventoriées, dont 6 remarquables.
Pour les mammifères, 21 espèces ont été recensées (non exhaustifs) dont deux espèces de chauve-souris remarquables : le petit rhinolophe et le grand rhinolophe.
7 espèces d'amphibiens et 8 espèces de reptiles ont été relevées, dont deux espèces remarquables : le triton marbré et le lézard ocellé.
Les papillons diurnes (47 espèces dont 3 remarquables), les libellules (15 espèces dont 4 remarquables) et les orthoptères (26 espèces dont 3 remarquables) ont été relevées.

Sur cet espace, l'enjeu n'est pas tant de connaître la biodiversité, que de la préserver, la protéger et sensibiliser la population. A ce titre, la Ville de Cahors travaille actuellement avec le Département et les associations qui empruntent très régulièrement ce lieu pour convenir de cheminements permettant d'éviter les zones à forts enjeux de biodiversité. Des panneaux informatifs devraient prochainement être installés pour expliquer et sensibiliser les promeneurs à la biodiversité en place.

L'enjeu sur ce lieu est donc de sensibiliser les usagers (randonneurs, VTTistes…) sur le rôle de ce site exceptionnel pour la préservation de la biodiversité et les bonnes pratiques à adopter au moyen d'ateliers participatifs et des panneaux informatifs.

b) Le Ruisseau du Bartassec

Le ruisseau du Bartassec est un cours d'eau torrentiel dans une zone d'activité commerciale fortement urbanisée avec une risque de crue importante qui a justifié la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) en 2004. Il est aujourd'hui canalisé, bétonné, et fait l'objet d'un programme d'actions et de prévention contre les inondations (PAPI). Dans ce cadre, la volonté politique des prochaines années est de rendre ce ruisseau plus naturel, en lui redonnant de l'espace. Ainsi, des acquisitions foncières sont en cours depuis 2023 et se traduisent par des démolitions bâtimentaires pour retrouver des espaces naturels, des zones d'expansion.
Une étude faune flore a été réalisée en 2023 sur tout le linéaire de la zone commerciale par le bureau d'études ETEN Environnement.
L'objectif est de s'appuyer sur cet inventaire faune flore pour déterminer la nature des aménagements de renaturation qui seront portés par le Grand Cahors, afin de renforcer la présence de la biodiversité, de retracer une trame verte urbaine et de restaurer un corridor.
Sur ce lieu, l'enjeu est également de sensibiliser les acteurs socio-économiques du territoire, et de montrer comment la biodiversité peut reprendre sa place sur cet espace avec la mise en place des

bonnes pratiques de la gestion des espaces extérieurs, des enseignes lumineuses, etc. Cette sensibilisation s'appuiera sur les ateliers de médiation auprès des habitants et des entreprises prévus dans le cadre de la mise en œuvre du PAPI.

Des inventaires ayant été réalisés en 2023 sur le secteur par le bureau d'études ETEN Environnement, la LPO Occitanie ne réalisera pas d'inventaire sur ce secteur dans le cadre de l'ABC.

c) Le centre historique de Cahors

Le centre historique de Cahors est aménagé dans un méandre de la rivière Lot, qui entoure le centre-ville composé de ruelles historiques. La ville de Cahors dispose de nombreux squares en centre-ville, et de 22 jardins secrets, labellisés Jardins Remarquables.
Dans le cadre de l'atlas de la biodiversité, la Ville de Cahors souhaite s'intéresser particulièrement au centre historique pour retracer une trame verte urbaine. Des efforts importants ont été réalisés par la Ville de Cahors pour rénover la totalité de l'éclairage public en 2022-2023. Les choix techniques ont tenu compte de l'impact sur la biodiversité, tant sur la température de couleur pour ne pas gêner la faune nocturne, que sur les abaissements de puissance ou encore l'extinction de 0h à 5h de nombreux quartiers.

Le centre historique est un endroit propice aux inventaires participatifs, comme les oiseaux, les papillons, les hérissons ou les chauves-souris. Il nous paraît intéressant de travailler à la fois sur les jardins publics et sur les jardins privés, pour que chacun puisse s'approprier les enjeux d'identification et de préservation de la biodiversité.

A Cahors, le festival Cahors Juin Jardins propose chaque année de nombreuses animations reliant l'art contemporain et les jardins. L'atlas de la biodiversité pourra s'appuyer sur ce festival pour sensibiliser un public certes intéressé par les jardins, mais pas nécessairement au fait des enjeux de la biodiversité. Ce sera l'occasion de faire passer des messages sur la moindre utilisation des produits phytosanitaires au jardin, sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, sur la plantation d'espèces locales plutôt qu'exotiques, etc. L'association « Carrefour des Sciences et des Arts » est une association locale qui réalise des ateliers de médiation scientifique. Ils interviennent notamment déjà pour le compte de l'agence régionale de biodiversité et seront sollicités pour leur expertise sur ces sujets. La LPO Occitanie organise régulièrement des animations pour tous les publics afin de faire découvrir la faune de proximité. Elle a par ailleurs d'être lauréate de l'appel à projets citoyen 2023 pour le projet « Mobiliser, observer et partager en faveur de la biodiversité de Cahors» et propose dans ce cadre des kits naturalistes en prêt pour les habitants de Cahors sur les oiseaux, les papillons et le Hérisson d'Europe. Des animations sur les oiseaux et les hérissons sont prévues au printemps 2024 pour ce projet. L'ABC sera l'occasion de poursuivre la sensibilisation du public aux espèces de proximité et d'accompagner pour favoriser leur présence.

Le centre historique de Cahors est également connu pour son patrimoine. Une journée biodiversité pourrait ainsi s'inscrire en même temps que les journées du patrimoine pour sensibiliser un public différent. En effet, il nous paraît essentiel de sensibiliser au-delà d'un public averti, et pour cela d'ajouter la biodiversité à des programmations déjà fortement identifiées des habitants : journées du patrimoine, forum des sports et de la culture, journée citoyenne, etc. La LPO Occitanie organise depuis

2023 une journée de sensibilisation à la biodiversité urbaine et à la cohabitation faune-bâti à l'occasion des Journées du Patrimoine et poursuivra cette action, en parallèle de l'ABC.

Les enjeux de la cohabitation Faune et Bâti sont nombreux. Des inventaires participatifs seront ainsi proposés aux habitants et écoles de Cahors comme « Mission Hérisson », mis en place par le Museum national d'Histoire naturel et la LPO ou le comptage national des oiseaux des jardins. En parallèle et avec les habitants, des inventaires pourront être réalisés afin de mieux connaitre la présence et la répartition d'espèces à enjeux et malmenées par l'urbanisation telles que les hirondelles (Hirondelle de fenêtre et Hirondelle rustique en dehors du centre de Cahors), l'Effraie des clochers, les martinets…

d) La rivière Lot et sa ripisylve

La rivière Lot et sa ripisylve sont identifiés comme un enjeu fort, un marqueur du territoire de Cahors. Toutefois, la surface est vaste. Des zones seront donc à cibler dans le cadre de l'étude, que ce soit autour du centre historique, ou autour de la plaine de jeux de Cabessut. Les zones et les enjeux prioritaires seront affinés en fonction de l'état des lieux réalisé par la LPO.

Des inventaires seront réalisés le long de la ripisylve du Lot afin d'avoir connaissance des espèces présentes et des enjeux associés, avec pour objectifs de pouvoir ajuster les entretiens et travaux réalisés sur ces espaces et sensibiliser les usagers lors du maintien d'éléments naturels que certains pourraient considérer « sales ». Des aménagements pour favoriser ces espèces pourraient aussi être proposés. Certaines espèces prioritaires et taxons seront ainsi recherchés comme par exemple le Martin-pêcheur d'Europe, le Pic épeichette, la Loutre d'Europe, les odonates, les amphibiens et les reptiles.

e) La plaine commerciale de Labéraudie et la zone des remparts

La plaine commerciale de Labéraudie était la première zone test de fauchage tardif à Cahors au printemps 2020, sur 9000 m2. Après 2,5 mois sans tonte régulière, le Conservatoire Régional Botanique de Midi-Pyrénées a effectué des relevés en juin 2020. Ainsi, 135 espèces végétales ont été observées dont certaines remarquables. A titre d'exemple, la scabieuse pourpre n'avait pas été identifiée dans le Lot depuis 1845. Ces relevés ont été facilitants pour expliquer le bien-fondé de cette pratique. Le fauchage tardif s'étend désormais sur plus de 31 000 m2 à l'échelle de la Ville. L'objectif des inventaires sur cet espace est de comparer l'évolution en quelques années, pour poursuivre ou développer cette pratique sur d'autres zones à enjeux, voire d'encourager les propriétaires privés d'adopter cette pratique sur leurs terrains. Les inventaires qui seront réalisés porteront sur la flore, les papillons diurnes et les oiseaux afin de pouvoir mettre en évidence les espèces qui se sont appropriées ce nouveau milieu.

La zone des remparts contient une ancienne friche industrielle, sur laquelle la Ville de Cahors met en œuvre un projet global de renaturation : démantèlement de l'ancienne laiterie en 2023, plantations de 300 arbres et arbustes en 2024, avant d'envisager la plantation d'une micro-forêt urbaine pour 2025.

f) Quartiers de Cahors en cours d'urbanisation

Des inventaires seront aussi réalisés sur différents quartiers de Cahors, en lien avec les habitants, notamment à La Gravette (zone péri-urbaine), à Lacapelle (zone de causses et de bois en expansion urbaine) et à Bégoux (zone agricole avec vieux bâti, en expansion urbaine) par exemple. L'objectif est ici d'inventorier les espèces présentes, prendre en considération les enjeux potentiels des espèces lors des projets d'aménagements et sensibiliser les habitants à la biodiversité présente dans leur quartier.

Tous les secteurs ne seront pas couverts par manque de temps pour les inventaires. Une priorisation devra être réalisée en fonction des enjeux des secteurs, des espèces et de la fonctionnalité.

Les secteurs présentés ci-dessus sont les secteurs prioritaires d'inventaire. Pour autant, dans le cadre des inventaires participatifs, tout habitant de Cahors souhaitant participer sera le bienvenu.

1.3.Description des techniques d'inventaires

L'objectif est de pouvoir réaliser à terme une analyse territoriale incluant l'ensemble des écosystèmes et concernant différents groupes faunistiques et floristiques sur la commune de Cahors, sur les secteurs précédemment identifiés. Au-delà de ces zones, il sera nécessaire de considérer les besoins des espèces en terme de connectivité. L'identification de liens fonctionnels au sein du paysage passera par la modélisation des réseaux écologiques pour quelques espèces cibles. Ces espèces seront choisies sur plusieurs critères : écologie spécifique vis-à-vis d'une sous-trame, capacité de déplacement de l'espèce, enjeu de l'espèce à l'échelle du département et de la région.

Ainsi il sera possible d'identifier les sous-trames constitutives et les réservoirs de biodiversité potentiels du réseau écologique, d'améliorer la connaissance de la biodiversité et d'étudier les éléments de paysage permettant ces réseaux. Pour ce faire, des inventaires naturalistes seront réalisés sur tous les secteurs ciblés de la commune. La réalisation des inventaires sera confiée par la Ville de Cahors à la délégation du Lot de la LPO Occitanie. En fonction des protocoles, les inventaires seront réalisés soit par les équipes techniques de la LPO, soit par des habitants sous l'animation de la LPO.

Cinq sous-trames, qui englobent les sous-éléments des trames régionales, réservoirs de biodiversité et corridors, ont été déterminées via le décret relatif à la Trame verte et bleue (Décret n° 2012-1492 du 27 décembre 2012) : milieux boisés, milieux ouverts, milieux humides, cours d'eau, littoral. Sur la commune de Cahors, nous réaliserons les inventaires sur les milieux ouverts (pelouses sèches, landes de transition, zones agricoles…), milieux boisés (chênaie pubescente, truffières…) et milieux humides (mares, zones humides, ruisseaux…).

La LPO Occitanie dispose d'une base de données multi spécifiques qui recueille environ 60 000 observations par an dans le Lot, tous groupes d'espèces confondus. Ces observations sont validées par des bénévoles spécialistes de chaque groupe d'espèces. La synthèse des observations recueillies sur la commune de Cahors permet d'orienter une stratégie de prospection pour chaque groupe d'espèces.
Pour identifier les enjeux de biodiversité, les inventaires porteront sur les habitats naturels, les vertébrés (mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens), les invertébrés (odonates et lépidoptères) ainsi que sur la flore vasculaire. Il est essentiel de travailler sur plusieurs types de milieux, représentatifs du territoire.

a) <u>Etat des lieux</u>

Avant de commencer les inventaires, une étape de diagnostic sera nécessaire, avec pour objectif de dresser un état des lieux initial de la biodiversité de la commune à partir des zonages institutionnels existants, d'une collecte des données naturalistes sur la commune (étude bibliographique) et de la réalisation d'une cartographie des milieux par photo-interprétation à partir d'ortho-photo plans de l'IGN. Cette étape permettra d'affiner les sites de réalisation d'inventaires.
La bibliographie et l'état des connaissances naturalistes seront réalisés par la LPO Occitanie – Délégation Territoriale Lot - en charge du projet. Ce recueil de données existantes « publiques », celles appartenant à des associations de protection de la nature et de l'environnement ainsi que les contacts

locaux de personnes susceptibles d'être en possession de données ou d'informations concernant les habitats, la faune et la flore sauvages permettront d'identifier :

- les lacunes en termes de connaissances ou sur lesquelles les connaissances pourraient être complétées en s'intéressant à de nouveaux groupes d'espèces,
- les zones qui apparaissent à enjeux ou celles sur lesquelles une pression de prospection existe.

Cette étape est particulièrement importante dans la mesure où elle peut aider à déterminer les enjeux naturalistes globaux de la commune.

Les bases de données disponibles seront consultées et les structures ayant des données sur les secteurs seront sollicitées. La liste non exhaustive suivante est donnée pour exemple :

- Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP),
- Atlas régionaux et nationaux (ex : reptiles avec la SHF)
- Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées,
- Inventaire National du Patrimoine Naturel,
- Les études faune-flore réalisés dans le cadre des projets portés par la Ville de Cahors et le Grand Cahors (Entrée Sud, Unité de filtration de l'eau…)
- Groupe de spéléologie de Cahors,
- Fédération de pêche.

Les divers zonages prenant en compte les périmètres de protection nationaux et leurs données afférentes, seront recensés et cartographiés tels que le réseau Natura 2000, les ZNIEFF, les Plans Nationaux d'Actions, les Arrêtés préfectoraux de protection de Biotope, les sites classés et inscrits.

Des cartes de répartition des espèces et périmètres à enjeux connus seront produites sous SIG afin d'optimiser la suite des inventaires et l'amélioration des connaissances sur la commune.

Afin de mener à bien ces inventaires, plusieurs protocoles labellisés seront mis en place.

b) Inventaire des oiseaux (LPO Occitanie)

Les inventaires des oiseaux seront réalisés selon la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) de mars à avril. Cette méthode consiste à noter l'ensemble des oiseaux observés et / ou entendus durant 20 minutes à partir d'un point fixe du territoire. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés sans limitation de distance. Ils sont reportés sur une fiche prévue à cet effet à l'aide d'une codification permettant de différencier tous les individus et le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...). Plusieurs points d'écoute seront réalisés par secteur pré-identifié. Les inventaires des oiseaux seront réalisés en 2025 et 2026.

Les comptages seront effectués par temps calme durant la période comprise entre 30 minutes et 4 à 5 heures après le lever du jour.

De plus, des inventaires des oiseaux nocturnes (rapaces nocturnes, Engoulevent d'Europe) seront réalisés en janvier-février 2025 et 2026. L'année 2025 sera aussi l'occasion de proposer des animations relatives aux rapaces nocturnes dans le cadre de la Nuit de la chouette. D'autres inventaires participatifs seront proposés sur les oiseaux inféodés au bâti comme l'Effraie des clochers, les hirondelles, le Martinet noir, la Chevêche d'Athéna…

A ce jour, au moins 128 espèces d'oiseaux ont déjà été observées sur la commune depuis 1991 (source : Faune-Occitanie/LPO-2023). Pour autant, ce groupe d'espèces est moyennement connu sur la commune. Bien que de nombreuses mailles contiennent de l'information, ce sont souvent des espèces très courantes qui y sont mentionnées. Quelques espèces peu communes sont indiquées parmi les données historiques comme le Tichodrome échelette ou le Martinet à ventre blanc. Cet inventaire permettra d'actualiser les connaissances historiques de l'avifaune présentes sur la ville et de les compléter ainsi que d'être en mesure de préconiser des mesures de gestion favorables aux espèces à enjeux.

c) Inventaire herpétologique (LPO Occitanie)

Amphibiens

À l'heure actuelle, seules 6 espèces, sur les 13 espèces présentes sur le département du Lot, sont inventoriées sur la commune de Cahors (source : Faune Occitanie/LPO-2023). Certaines espèces communes (comme l'Alyte accoucheur) n'ont été inventoriées que sur quelques endroits sporadiques alors les milieux leur sont très favorables. Les inventaires permettront d'affiner les connaissances sur la présence de ces espèces.

En amont de la phase d'inventaires, un appel à contributions des habitants de la commune sera proposé sous forme d'inventaire participatif afin de localiser tous les points d'eau. Il leur sera proposé de participer aux inventaires des amphibiens.

Ces inventaires seront réalisés selon de protocole des SuiviPop Amphibiens mis en place par la Société Herpétologique de France (SHF). L'objectif de celui-ci vise à suivre les évolutions de l'état de la batrachofaune française à partir de l'estimation de l'occurrence des communautés d'amphibiens dans les sites aquatiques.

Trois passages seront réalisés entre les mois de février et juin sur les points d'eau relevés lors de la cartographie initiale des milieux par photo-interprétation et complétée par les habitants.

Les passages réalisés en 2025 seront l'occasion de sensibiliser les habitants aux amphibiens et de leur permettre d'apprendre à les reconnaître. Un groupe de bénévoles « Amphibiens » pourra alors être créé. Les membres de ce groupe réaliseront en autonomie les passages en 2026 (le premier passage sera réalisé avec un salarié de la LPO Occitanie – DT Lot afin de relancer la saison d'inventaire).

Le protocole SuiviPop Amphibiens est disponible sur le site de la SHF :http://lashf.org/wp-content/uploads/2016/06/POPAMPHIBIEN.pdf

Reptiles

6 espèces sont recensées pour l'heure sur la ville de Cahors. 4 d'entre-elles sont très communes tandis que le Lézard ocellé est une espèce d'enjeu régional fort. Notons la présence de la Tarente de Maurétanie que l'on commence à apercevoir depuis 2021. Actuellement en expansion, cette espèce du bassin méditerranéen rejoint des zones géographiques plus au nord.

Les inventaires des reptiles seront réalisés selon le protocole des SuiviPop Reptiles mis en place par la SHF. Il permet d'avoir une bonne vision des espèces présentes sur un site en 2 ans. Le protocole est disponible sur le site de la SHF : http://lashf.org/wp-content/uploads/2016/07/POPReptile_2016.pdf

Afin de mettre en place ce protocole, la LPO dispose 4 « plaques à reptiles » (généralement des anciens tapis de carrière découpés à 1 m²), espacées d'environ 50 m, formant un transect d'environ 150 m. Ces plaques sont disposées sur des micro-habitats favorables à la présence des reptiles et à leur thermorégulation comme des lisières. Ce dispositif sera installé sur chacun des 5 secteurs pré-identifiés.

Les habitants de la commune seront invités à participer par binôme ou trinôme à ce suivi pour lequel 6 passages sont à réaliser pendant 2 ans entre mars et juin sur des secteurs définis précédemment, en fonction de la pertinence pour le taxon et des habitants intéressés. La LPO Occitanie – DT Lot effectuera 2 passages (mars et mai 2025 et 2026) au cours desquels elle expliquera aux habitants intéressés la biologie des espèces et le protocole. Ils réaliseront en autonomie la suite des inventaires reptiles.
Ces inventaires participatifs permettront d'améliorer la connaissance des reptiles pour le moment lacunaire sur la commune (a minima, le Lézard des murailles devrait être observé partout ce qui n'est pas le cas ici). De même, l'enquête participative sur la Tarente de Maurétanie pilotée par la SHF pourra être suivie.

d) Inventaire des insectes (LPO Occitanie)

Les **odonates et les papillons de jour** seront inventoriés sur les secteurs prédéfinis d'avril à septembre 2025 et 2026. Les insectes seront déterminés à vue ou capturés au filet et relâchés sur place. Ils seront réalisés par des professionnels de la LPO Occitanie. Ils cibleront les rhopalocères. Plusieurs espèces de papillons de jour rares ou à enjeux sont présents sur la commune (source : Faune-Occitanie/LPO-2023) dont l'Azuré du Serpolet, le Damier de la Succise, la Grande Coronide, le Nacré de la filipendule (dernière observation connue en 2017) et le moyen Nacré (dernière donnée connue en 1990). Les inventaires permettront une actualisation des connaissances et la prise en compte des zones et habitats à enjeux pour ces espèces.

D'autres inventaires non protocolés seront proposés aux habitants de la commune afin de les sensibiliser à la biodiversité. En effet, certaines espèces se prêtent bien aux démarches de sciences participatives de part leur détermination relativement aisée. De plus, ces espèces colorées permettent souvent une première approche sympathique pour les personnes peu concernées par la biodiversité.

Un **inventaire des papillons de nuit** sera réalisé. Pour ce faire, un piège lumineux pourra être installé sur un secteur favorable de la commune. Les insectes, attirés par la lumière, y viendront permettant ainsi de les déterminer. Une **animation sur les insectes nocturnes** pourra être proposée en parallèle.

e) Inventaire des mammifères dont chauves-souris (LPO Occitanie et Groupe de Spéléologie du Quercy)

L'objectif de cet inventaire est de localiser la présence potentielle de colonies d'hibernation ou de mise-bas, voire de sites régulièrement utilisés par des individus seuls, dans le bâti (caves, clochers…). Le groupe spéléologique de Cahors a déjà une bonne connaissance des espèces présentes dans les cavités naturelles de la ville, une synthèse de ces données sera fournie par leurs soins.

En amont de la phase d'inventaire, un appel à contributions sera envoyé à tous les habitants nous permettant de pré-localiser des sites propices. **Les clochers, granges, combles et caves des sites favorables seront prospectés**. Ces inventaires seront réalisés en hiver 2025 et été 2026.

Au delà de la mise en place de ces inventaires, toutes les données opportunistes seront notées.

f) Inventaire des poissons (Fédération de pêche)

La rivière du Lot est complètement anthropisée et contient un peuplement piscicole qui en découle. La vigilance est portée lors des études au Brochet, espèce parapluie de ce milieu, qui permet de porter des mesures efficaces sur tout le peuplement.

La Fédération de pêche a une bonne connaissance des espèces présentes dans le Lot à l'heure actuelle. Elle produira une **synthèse des connaissances** sur la partie du Lot associée à la Ville de Cahors. Des préconisations seront apportées notamment sur les secteurs à enjeux tels que les zones de reproduction et les barrages qui limitent les déplacements des individus, notamment au moment de la migration.

g) Inventaire de la flore patrimoniale et des espèces exotiques envahissantes (LPO Occitanie et Conservatoire botanique)

La flore patrimoniale sera inventoriée sur les berges du Lot, la plaine de Labéraudie et les secteurs en cours d'urbanisation décrits précédemment par la LPO Occitanie en 2026. Ces inventaires seront couplés à des inventaires participatifs pour le centre historique de Cahors via le programme « Sauvage de ma rue » proposé par le Museum national d'Histoire naturelle.

Une vigilance sera portée sur les espèces exotiques envahissantes et notamment l'Ambroisie. L'inventaire participatif sur l'Ambroisie sera relayé afin de pouvoir sensibiliser les habitants à la présence et aux enjeux sanitaires de cette plante. Les supports produits par la LPO Occitanie et Carrefour des sciences et des arts sur cette thématique dans la cadre de l'appel à projet PRSE3 porté par l'ARS en 2022 seront utilisés à cet occasion (poster).

Les sources de pression sur la flore (par l'urbanisation ou la présence d'espèces végétales exotiques envahissantes) seront mise en évidence et permettront de mettre en place des aménagements

1.4.Actions concrètes dans le cadre de l'atlas de la biodiversité communale

Les actions concrètes mises en œuvre dans le cadre de l'atlas de la biodiversité communale seront donc :

- **L'analyse de la biodiversité**

Les données bibliographiques et de terrain collectées permettent d'**améliorer la connaissance de la biodiversité** sur les zones prioritaires cités ci-dessus. La **synthèse des travaux** contiendra les données faunistiques et floristiques ainsi que les **cartographies des espèces à enjeux** présentes sur la commune de Cahors. Ces dernières serviront **d'aide à la décision pour la mise en place d'aménagement de la commune en lien avec les enjeux de biodiversité identifiés et comme outil de sensibilisation des publics cibles par zone**.

- **Les inventaires participatifs**

Un **réseau d'observateurs** sera constitué dès le début du projet et sera régulièrement sollicité, soit pour participer à des inventaires soit via des campagnes spécifiques à quelques espèces.

Des **sensibilisations et des formations** pour quelques groupes d'espèces seront proposées afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de participer activement aux inventaires (amphibiens, reptiles, insectes nocturnes).

Pour inciter les habitants à prendre part au projet et à s'y investir, des **inventaires participatifs** seront régulièrement proposés en lien avec des enquêtes nationales (le Lucane cerf-volant proposé par l'Opie par exemple, Mission Hérisson avec le MNHN, la Tarente de Maurétanie proposé par la SHF, l'Ambroisie avec l'ARS…) ou sous forme de **campagnes spécifiques à quelques espèces** (exemple de flyer mensuel « Avez-vous déjà vu… ? » sur l'Effraie des clochers, les chauves-souris, etc.)

- **La sensibilisation du grand public**

Plusieurs **animations ou conférences** pourront être proposées lors d'évènements nationaux tels que la **Nuit des chauves-souris** (fin août 2025), la **Fête de la Nature avec Juin Jardins**, la **Nuit de la chouette** (mars 2025) ou lors des comptages nationaux des **oiseaux des jardins**, en lien avec le comptage national des oiseaux des jardins mis en place par le *Museum* national d'Histoire naturelle et la LPO. Celles-ci permettront de faire découvrir aux habitants qui le souhaitent les oiseaux présents près de chez eux, leur biologie. Ils pourront ainsi participer aux deux comptages nationaux proposés tous les ans, fin janvier et fin mai, dans ce cadre.

Des actions concrètes de construction de nichoirs ou d'abris pour la faune pourront être réalisées en lien avec d'autres structures comme Carrefour des sciences et des arts et Autonomie alimentaire Cahors.

Un concours photos pourra être proposé avec pour but de faire participer le public non naturaliste, mais sensibilisé à la nature. Le principe du concours sera de faire photographier les espèces présentes sur la commune pendant une année. Les meilleures photographies seront ensuite sélectionnées par un jury avec remise de prix. Les photographies primées seront utilisées pour une exposition sur la biodiversité de la commune.

Une exposition de photos anciennes de la commune associées à des cartes historiques pourrait être mis en place avec les archives de la ville et permettrait la compréhension générale du paysage et de l'évolution des usages, de l'artificialisation des sols (ex. : zones commerciales, entrepôts, lotissements), ce suivi des milieux pouvant favoriser une lecture différenciée de la biodiversité à différentes époques.

- **La sensibilisation du jeune public**

Le jeune public, dans les écoles, les centres de loisirs et à la MJC seront associés à des projets pédagogiques sur des habitats ou des espèces à protéger.
Des démarches seront menées par Mathias Roth, éducateur nature à la LPO, auprès des enseignants en vue de proposer aux enfants des projets pédagogiques :

- « **Mon établissement est Refuge LPO** ». C'est agir pour permettre aux élèves d'apprendre et de comprendre l'importance de la biodiversité et mieux la protéger. Conçu par les enseignants avec l'accompagnement de la LPO, ce premier projet montrera aux enfants comment préserver la biodiversité de proximité au sein de leur établissement et se prolongera par des actions concrètes (Créer une zone refuge pour la biodiversité : aider les oiseaux en hiver, créer des sites de nidification ou de reproduction, planter des espèces indigènes, diversifier les milieux, créer une mare pédagogique…). Des animations pourront être proposées dans ce cadre.
- **« L'éphéméride de la biodiversité ».** Ce deuxième projet propose de dévoiler aux élèves, chaque semaine, un phénomène naturel de proximité en lien avec la saison : la migration des oiseaux début octobre, l'hibernation du hérisson mi-novembre, le retour des hirondelles en avril… Après une formation proposée par la LPO, les enseignants peuvent utiliser l'outil en autonomie chaque semaine pour parler biodiversité à partir d'un thème.
- **« Vigie-nature école ».** Ce projet propose des ateliers scientifiques à réaliser avec les élèves et permet de réaliser simplement des suivis de biodiversité sur le territoire de la commune à travers des sorties de terrain réalisables dans ou à proximité de l'établissement scolaire. Un animateur nature pourra accompagner les classes lors de leurs déplacements pour faire découvrir les espèces au fil de l'eau.

Un projet d'aire éducative terrestre pourra être mis en place pour les écoles qui souhaiteront se l'approprier.

- **La sensibilisation des élus, des agents de la Ville et de la commission extra-municipale**

La sensibilisation s'adressera en premier lieu aux agents des espaces verts et de la propreté, en charge de l'entretien de l'espace public, afin qu'ils aient connaissance de la biodiversité « ordinaire » tout autant que des espèces remarquables et que leur activité n'y porte pas atteinte.

L'objectif est d'acquérir des connaissances, de comprendre les enjeux liés à certaines évolutions de pratiques, pour appréhender la richesse de la biodiversité de ces espaces, et éviter des pratiques inadaptées. De la même manière que la sensibilisation au tri des déchets réalisé par le SYDED du Lot, ou que la sensibilisation au moustique tigre réalisé par le Carrefour des Sciences et des Arts, cette sensibilisation sera effectuée sur le temps de travail des agents, avec un caractère de formation non facultatif.

La sensibilisation s'adressera ensuite aux agents chargés de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, du Plan Climat Air Energie Territorial, aux agents d'accueil en contact avec le public.

La sensibilisation s'adressera également aux élus et à la commission extra-municipale du temps long.

L'objectif principal de l'atlas de la biodiversité est d'acquérir de la connaissance, de mobiliser, mais également de permettre le passage à l'action et la prise en compte de ces enjeux dans les documents d'urbanisme tels que le PLUi et le SCOT lors des révisions ponctuelles.

2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
Comité de pilotage de lancement	**Validation du plan d'actions et de la communication de lancement**	**09/2024**	**09/2024**
Réunion de lancement		**10/2024**	**10/2024**
Diagnostic, état des lieux initial	**Cartes des milieux, synthèse des données**	10/2024	03/2025
Animation d'un réseau d'observateurs		10/2024	10/2026
Inventaire des amphibiens		01/2025	06/2025
Inventaire des reptiles		01/2025	06/2025
Animations grand public		01/2025	12/2026
Animation jeune public		01/2025	12/2026
Inventaires participatifs		01/2025	01/2027
Comité de pilotage	**Point d'avancement sur les réalisations, la communication à déployer et les actions à venir**	03/2025	03/2025
Inventaire des oiseaux diurnes et nocturnes		04/2025	09/2025
Inventaire des insectes		04/2025	09/2025
Inventaire de la flore		04/2025	09/2025
Comité de pilotage	**Point d'avancement sur les réalisations, la communication à déployer et les actions à venir**	10/2025	10/2025
Inventaire des amphibiens		01/2026	06/2026
Inventaire des reptiles		01/2026	06/2026
Comité de pilotage	**Point d'avancement sur les réalisations, la communication à déployer et les actions à venir**	03/2026	03/2026
Inventaire des oiseaux diurnes		04/2026	09/2026
Inventaire des insectes		04/2026	09/2026
Inventaire de la flore		04/2026	06/2026
Inventaire chiroptères		07/2026	09/2026
Formation	**Formations à destination d'élus/agents pour favoriser la biodiversité au sein de la ville**	09/2026	09/2026
Cartographie	**Edition de cartes sur les liens fonctionnels écologiques**	01/2026	10/2026
Synthèse - communication	**Rédaction d'une synthèse et édition de documents de communication**	01/2026	09/2026
Réunion de restitution	Réunion auprès des habitants de la ville de Cahors	10/2026	01/2027
Plan d'actions suite à l'ABC	Intégration des éléments dans les documents cadres de la collectivité et à l'échelle intercommunale (PLUi, SCOT)	10/2026	03/2027

3.Perspectives de l'action

3.1.Perspectives générales

La réalisation de l'atlas de la biodiversité communale est l'une des trois actions de la Ville de Cahors, Territoire Engagé pour la Nature, pour la période 2023-2026. Le projet prévoit la production et la diffusion de documents cartographiques : cartographie des enjeux de biodiversité du territoire, localisation des habitats à enjeux, éléments relatifs aux trames écologiques de nature à intégrer les approches intercommunales (PLUi, SCOT, PADD, etc…).

Ces données seront publiques et pourront être réutilisées.

3.2.Perspectives en matière d'intégration des résultats de l'ABC dans les documents d'urbanisme (mesure29 de la stratégie nationale biodiversité[1]). Le cas échéant, décrire la nature des documents et leur calendrier d'élaboration/évolution.

La Ville de Cahors est fortement mutualisée avec la communauté d'agglomération du Grand Cahors qui dispose de la compétence urbanisme et aménagement du territoire. Les services urbanisme, aménagement et PCAET du Grand Cahors seront parties prenantes de l'ABC et présents dans les comités de pilotage. Cet élément est essentiel pour que la dynamique de l'ABC se traduise par des actions concrètes dans les documents d'urbanisme (trames vertes et bleues, continuités écologiques). Des temps de travail seront intégrés pour identifier comment traduire les éléments de l'ABC dans les documents d'urbanisme.

A l'échelle de la Ville de Cahors, l'ABC doit également permettre de poursuivre, adapter, conforter ou faire évoluer des actions déjà engagées :

- Le fauchage tardif est déployé depuis 2020. Il sera intéressant de disposer de relevés sur ces espaces pour démontrer l'impact sur la biodiversité.

- L'éclairage public a été entièrement renouvelé en 2022-2023. De l'abaissement de puissance est en place sur tous les points lumineux, allant jusqu'à l'extinction de 0h à 5h du matin sur la moitié d'entre eux. Il sera intéressant d'étudier l'impact, soit pour généraliser le dispositif, soit pour permettre d'améliorer des continuités de trame noire sur des zones à enjeux.

- Les choix d'aménagement des espaces publics en centre-ville (désimperméabilisation, choix des plantations…) ainsi que dans le cadre du projet de mise en sécurité et rénovation urbaine de l'entrée sud (renaturation des friches, travaux hydrauliques).

[1] La mesure 29 de la Stratégie nationale pour la biodiversité à l'horizon 2030 prévoit de « déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation ». Dans ce cadre, une action est prévue visant à « accompagner les collectivités pour mieux connaitre la biodiversité sur leur territoire à travers les Atlas de la biodiversité communale », justifiant l'intérêt de préciser l'articulation entre ce dispositif et les démarches d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme.

4. Gouvernance

Engagée sur le chemin de la transition écologique, avec la volonté d'associer les citoyens dans les processus de décisions, la Ville de Cahors a installé le 28 juin 2021 la **Commission extra-municipale du temps long**. Cette instance participative est composée à part égale de citoyens volontaires, de représentants de la société civile et d'élus. Elle veille à la prise en compte des questions écologiques, sociales et climatiques dans les projets de la commune. Le projet de réalisation d'un atlas de biodiversité a été présenté à cette commission dès le mois de juin 2023.

Par ailleurs, un comité de pilotage sera mis en place par la Ville de Cahors. Sous la présidence de l'adjoint au Maire en charge de la transition écologique, il sera composé de l'adjoint au Maire en charge des espaces verts, de la Vice-Présidente du Département du Lot en charge des ENS, du Vice-Président du Grand Cahors en charge du PCAET et du PLUi, de la chargée de mission Nature en Ville de la Ville de Cahors et de la LPO. Il pourra être élargi au besoin.

En parallèle, un comité technique sera mis en place. Sous la présidence de l'adjoint au Maire en charge de la transition écologique, il réunira régulièrement les services techniques de la Ville, les services aménagement et PCAET du Grand Cahors, le service communication, le Département du Lot, la LPO et les associations ou acteurs socio-économiques en fonction des sujets. Selon l'actualité, d'autres organismes pourront intégrer le comité technique au besoin. Les réunions COPIL/COTECH se tiendront à minima au rythme d'1 COPIL par semestre. Selon l'actualité, la fréquence pourra être renforcée.

Un comité d'utilisateurs pourra aussi être mis en place afin de constituer un groupe d'habitants particulièrement impliqué dans ce projet.

5. Répartition des rôles entre les différents partenaires du projet : Coordination, Inventaires, Mobilisation, Rédaction du plan d'actions, etc.

La répartition des rôles est la suivante : la Ville de Cahors définit les orientations, coordonne le projet, met en avant de la communication pour mobiliser les habitants et les élus sur le sujet et rédige le plan d'actions post-ABC.

La Ligue de Protection des Oiseaux, antenne locale du Lot, compile les données pour dresser un état initial, réalise les inventaires selon les protocoles labellisés, anime les inventaires participatifs et forme les habitants volontaires, réalise les cartographies et les synthèses de données, propose et organise les animations grand et jeune public, etc…

La Ville de Cahors produit la communication sur les supports de communication habituels (magazine de la collectivité, réseaux sociaux) et des supports spécifiques liés à l'ABC (création d'un livret, page internet dédiée).

La Ville de Cahors, par son positionnement à la communauté d'agglomération du Grand Cahors, pourra présenter le bilan de l'ABC en conférence des Maires et le plan d'actions pour effectuer un retour d'expériences aux communes limitrophes qui partagent les mêmes enjeux (rôle d'incitation).

La commission extra-municipale du temps long est un organe de concertation citoyenne. Elle sera pleinement mobilisée pendant l'ABC et a vocation à entretenir la mobilisation des citoyens sur ce sujet post-ABC.

6. Résumé publiable du projet

L'ABC de la Ville de Cahors s'inscrit dans la démarche de transition écologique, affirmée depuis 2020 par la commune. Reconnue Territoire Engagé pour la Nature en 2020, renouvelée en 2023, la Ville de Cahors a engagé de nombreuses actions en faveur de la biodiversité (fauchage tardif, éco-pâturage, plantations d'arbres, désimperméabilisation des sols et des cours d'école, renouvellement et extinction de l'éclairage public, installation de nichoirs à oiseaux et de gîtes à chauve-souris) . La réalisation d'un atlas de biodiversité s'inscrit comme une suite logique, pour mieux connaître et mieux préserver cette biodiversité locale. Elle s'adresse aux élus, comme premiers décisionnaires, et aux habitants comme bénéficiaires mais également acteurs de cette préservation.

Pour réaliser cet atlas, la Ville de Cahors s'appuie sur des ressources internes et sur l'expertise de la LPO locale en matière d'inventaires, de connaissances taxonomiques et de mobilisation des habitants. La réalisation de cet atlas doit aussi permettre de former les élus et les agents des services, afin d'acquérir des connaissances en matière de préservation de la biodiversité.

Cette réalisation d'atlas constitue l'une des actions mises en avant par la Ville de Cahors dans le cadre du renouvellement du programme "Territoire Engagé pour la Nature" 2023-2026. Elle a vocation à conduire à un plan d'actions pour inscrire des éléments concrets en matière de continuités écologiques dans les documents de planification, dans les projets de la ville et en matière les pratiques d'entretien des espaces par les services de la ville.

7.Productions finales attendues en fin de projet

7.1 Productions finales obligatoires :

La Ville de Cahors s'engage à transmettre les productions suivantes à la fin du projet :

- ☐ Cartographie des enjeux de biodiversité
- ☐ Plan d'actions post-ABC validé en conseil municipal ou communautaire
- ☐ Attestation de versement des données au SINP
- ☐ Bilan financier
- ☐ Bilan technique (*respectant la trame de rapport final OFB)*

7.2 Productions finales complémentaires proposées par le bénéficiaire :

La Ville de Cahors propose de faire un retour d'expérience plus large de l'ABC, en conférence des Maires du Grand Cahors, préalable au conseil communautaire.